

Note BIO(80)220 aux Bureaux nationaux
cc aux Membres du Groupe

Objet : Reunion de la Commission du 27.5.80/
----- Rendez-vous de midi du 28.5.80 (M Vasey)

Informations donnees

1. Reunion de la Commission du 27 mai

432

La Commission a poursuivi hier soir la preparation des Conseils de cette semaine, apres avoir entendu un compte rendu de M. Ortolini sur les resultats du Conseil Eco/Fin de l'apres-midi de mardi. En s'appuyant sur les grandes lignes qui se sont degagees du debat, on procedera aux sondages les plus opportuns et M. Jenkins rencontrera jeudi matin M. Colombo, dans le but d'harmoniser les positions de la Presidence et de la Commission, pour la recherche d'une solution aux problemes qui se posent au sein du Conseil Affaires generales de jeudi-vendredi.

2. Conseil agricole (voir BIO(80)217.

3. Comites mixtes CEE-pays de l'AELE

Les comites mixtes institues par les accords de libre echange et les pays de l'AELE (Portugal exclu) tiennent leurs reunions semestrielles suivant le calendrier suivant :

28 mai : Suisse, Finlande
30 mai : Islande
3 juin : Autriche, Suede
9 juin : Norvege (a Bergen)

Il s'agit essentiellement de reunions de routine, consacrees a l'examen du fonctionnement des accords de libre echange CEE et CECA et les eventuels problemes de gestion. Notons que ces reunions se deroulent apres l'achevement des negociations en vue de l'application des accords de libre echange a la Grece a partir du 1 janvier prochain. Pour la premiere fois, des representants grecs assistent aux reunions des comites mixtes a titre qu'observateurs. De l'avis general, les accords de libre echange fonctionnent de maniere satisfaisante.

En ce qui concerne les regles d'origine, certains ajustements aux listes A et B doivent etre approuves, mais aucun progres n'est a signaler concernant les propositions des pays de l'AELE visant la simplification de ces regles. Aucun probleme ne se pose en ce qui concerne les plafonds restants pour produits sensibles, qui ont ete tous releves de 5 % pour 1980, conformement aux dispositions du Protocole No 1.

Affaire Hoffman-La Roche/Adams

En ce qui concerne la reunion du Comite mixte CEE-Suisse qui s'est deroulee aujourd'hui, le Porte-Parole a fait la declaration suivante :

"Comme suite d'une part aux difficultes qui, il y a quelques annees, s'etaient fait jour entre la Communaute et la Suisse a l'occasion de l'affaire Adams/Hoffman-La Roche, et d'autre part au voeu exprime recemment par le Parlement europeen qu'a l'avenir de telles difficultes ne se produisent, la Communaute a demande d'avoir, au sein du Comite mixte, un echange de vues et d'informations sur l'interpretation par les parties contractantes des dispositions de l'article 23 de l'accord de libre-echange. Celui-ci prevoit, entre autres que tous accords entre entreprises qui ont pour objet ou effet d'empecher, de restreindre ou de fausser le jeu de la concurrence ainsi que l'exploitation abusive d'une position dominante sont incompatibles avec le bon fonctionnement de l'accord, dans la mesure ou ils sont susceptibles d'affecter les echanges entre la Communaute et la Suisse.

"Au sein du Comite mixte, la Communaute a indique a son partenaire le genre de difficultes liees a l'interpretation et a l'application de l'accord - et notamment des dispositions de l'article 23 de celui-ci - qui d'apres elle pourraient se poser a l'avenir.

"La Communaute et la Suisse sont en effet tres interessees de part et d'autre a maintenir les excellentes relations qui se sont developpees a travers l'accord de libre-echange."

Pour votre information, la delegation communautaire a precise qu'elle n'a l'intention de commenter ni l'arret de la Cour de Justice dans l'affaire Hoffman-la Roche, ni l'arret de la Cour suisse dans l'affaire Adams mais seulement d'evoker les difficultes qui pourraient se poser a l'avenir.

En reponse a une question, le Porte-Parole a rappele que, lors des debats parlementaires sur cette affaire vendredi dernier, M Giolitti avait declare que la Commission est prete a verser a M Adams une aide exceptionnelle a titre gracieux et pour des motifs strictement humanitaires.

4. Comite permanent de l'emploi (P Van Enk)

Le Comite Permanent de l'Emploi se reunit le 29 mai a 10h30 a Luxembourg. A l'ordre du jour : les orientations pour une politique communautaire du marche du travail (voir Note P - 34). Ensuite le Vice-President Vredeling fera oralement rapport sur l'etat d'avancement des travaux en matiere d'amenagement du temps de travail.

Materiel diffuse

Fiche sur les pays de l'AELE
Bulletin mensuel sur la siderurgie mai 1980

Amities

P Cerf COMEUR

